

Image not found or type unknown



Remboursement de la crds ou cgs sur la feuille d'impôts

Par **Babaiaga**, le **20/04/2010** à **13:49**

Bonjour,
J'ai entendu dire que l'un de ces éléments dument mentionné sur nos feuilles de paye était déductible pour une par sur notre feuille d'impôts.
Je ne sais pas comment et où il faut le noter. Pourriez vous me renseigner et me dire, si c'est possible, si je peux remonter à plusieurs années avant 2010.
Merci d'avancernrnATR